

# BESSINS 2008



PHOTO DE CLASSE



## LE MOT DU MAIRE



**Comme chaque année notre bulletin municipal va tenter de vous faire revivre les principaux moments qui ont fait battre le cœur de notre commune.**

**2008 a été l'année des élections municipales. Renouvelé dès le 1er tour, avec sept nouveaux élus, le conseil m'a chargé de conduire la nouvelle équipe municipale.**

**Lourde tâche certes, mais combien il est agréable de travailler avec l'ensemble des élus, qui, à chaque instant, manifestent leur engagement pour le bien de la commune. Ainsi, le nouveau conseil entend bien poursuivre et développer ce qui a déjà été initié par les précédentes municipalités, à savoir :**

**- Continuer à apporter les meilleurs services à l'ensemble des habitants de la commune en s'appuyant sur les coopérations intercommunales (Ecole, Sictom, Communauté de Communes, Centre de Soins).**

**- Gérer la commune pour réaliser les travaux indispensables à la vie quotidienne (entretien des chemins et des bâtiments, déneigement) et aussi pour porter de nouveaux projets, par exemple : aménager la mairie pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.**

**- Promouvoir et développer les liens conviviaux en permettant aux habitants de se rencontrer. La fête à l'ancienne école courant juin a réuni l'ensemble des Bessinois. Que dire de l'éclatante réussite de la crèche provençale, conçue par Danielle: elle a permis à près de 500 personnes de découvrir notre village et notre belle église.**

**2008 a été marqué par des événements climatiques qui ont atteint le travail et le moral de nos agriculteurs. L'orage de grêle du 28 mai a ainsi détruit l'ensemble des récoltes. Les fortes chutes de neige de cette fin d'année ont aussi perturbé la vie de chacun. Un grand merci à André MOUNIER-VEHIER qui, jour et nuit, a sillonné nos chemins avec le chasse-neige.**

**Je tiens aussi à remercier les nombreux habitants de Bessins qui spontanément, participent à la vie de la commune, pour la rendre plus agréable, plus ouverte et plus conviviale. C'est ainsi que perdurera notre image de village accueillant.**

**L'ensemble du Conseil Municipal tient aussi à remercier chaleureusement Georges CHANRON qui, pendant de nombreuses années, a su être à l'écoute de tous les habitants, pour réaliser de nombreux projets indispensables à notre commune. Un exemple de dévouement à suivre....**

**En ces périodes de fêtes, je vous adresse, avec l'ensemble du Conseil Municipal, tous mes vœux de bonheur et de santé, pour vous et vos familles.**

**BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS.**

**Aimé LAMBERT**

## UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ELU EN 2008



Assis de gauche à droite :

**Céline ROCHER**  
**Bernard VALLIN**  
**Claude JOURDAN (2<sup>ème</sup> Adjoint)**  
**Jean-Michel TOUCHER (1<sup>er</sup> Adjoint)**

Debout de gauche à droite :

**Emmanuel GROS**  
**Bernard PELERIN**  
**Josette RIMET-MEILLE (3<sup>eme</sup> Adjointe)**  
**André MOUNIER-VEHIER**  
**Aimé LAMBERT (Maire)**  
**Olga GRILLOT**  
**Sylvain DHERBASSY**



# LES COMMISSIONS COMMUNALES

## SICTOM

Titulaires : Aimé LAMBERT et Jean-Michel TOUCHER

Suppléants : Claude JOURDAN et Emmanuel GROS

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

Titulaires : Aimé LAMBERT et Jean-Michel TOUCHER

Suppléants : Claude JOURDAN et Josette RIMET-MEILLE

## SIRCO

Titulaires : Josette RIMET-MEILLE et Olga GRILLOT

Suppléants : Céline ROCHER et Bernard VALLIN

## SYNDICAT ELECTRICITE

Titulaires : Aimé LAMBERT et Bernard VALLIN

Suppléants : Bernard PELERIN et Sylvain DHERBASSY

## CHEMINS - BATIMENTS - EAU

- Aimé LAMBERT - Bernard PELERIN - Sylvain DHERBASSY – Claude JOURDAN - Emmanuel GROS - André MOUNIER-VEHIER - Jean-Michel TOUCHER

## BOIS et FORETS

- Aimé LAMBERT - Sylvain DHERBASSY - Emmanuel GROS -

Claude JOURDAN - André MOUNIER-VEHIER

## APPEL D'OFFRES

- Président : Aimé LAMBERT - Suppléant : Jean-Michel TOUCHER

- Titulaires : Claude JOURDAN - Josette RIMET-MEILLE - Sylvain DHERBASSY

- Suppléants : Emmanuel GROS - Bernard VALLIN - Céline ROCHER

## INFORMATIONS - COMMUNICATIONS

- Aimé LAMBERT - Jean-Michel TOUCHER - Claude JOURDAN - Josette

RIMET-MEILLE - Céline ROCHER - Bernard VALLIN - Emmanuel GROS - André MOUNIER-VEHIER -

Bernard PELERIN - Sylvain DHERBASSY - Olga GRILLOT -

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

-Titulaires : Aimé LAMBERT et Josette RIMET-MEILLE

- Suppléants : Claude JOURDAN et Olga GRILLOT

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL

- Aimé LAMBERT - Jean-Michel TOUCHER - Claude JOURDAN

## VIE SOCIALE - VIE CULTURELLE - ENVIRONNEMENT

- Tout le Conseil Municipal

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Ces personnes sont nommées par la Direction de GRENOBLE.

- Président : Le Maire, Aimé LAMBERT

- Titulaires : René JOURDAN de Murinais - Josette RIMET-MEILLE - Céline ROCHER - Olga GRILLOT - Bernard CHOROT - René MOUNIER-VEHIER.

- Suppléants : Patrick MICHON de St-Appolinard - Marilyne NOMBRET – Danielle CARRERE - René GILIBERT - André MATHIEU-PAILLER - François MONTBARBON -

# ELUS DE BESSINS PARTICIPANT AUX DIFFERENTES COMMISSIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- Sylvain DHERBASSY

## ENFANTS ET JEUNESSE

- Josette RIMET-MEILLE et Olga GRILLOT

## ENVIRONNEMENT - CONTRAT RIVIERE - SPANC

- Aimé LAMBERT et Emmanuel GROS

## TOURISME ET CULTURE

- Jean-Michel TOUCHER et Emmanuel GROS

## HABITAT - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

- Aimé LAMBERT et Josette RIMET-MEILLE

## ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES ET ACTION SANTE

- Aimé LAMBERT - Bernard VALLIN - Josette RIMET-MEILLE

## RELATION COMMUNE/ INTERCOMMUNALITE - COMMUNICATION

- Jean-Michel TOUCHER

## **AU FIL DES CONSEILS**

### **FERMETURE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Le conseil municipal prend deux délibérations et affirme son opposition à la fermeture programmée des tribunaux d'instance de St-Marcellin et Voiron. Le tribunal de St-Marcellin gère de nombreux dossiers de mise sous tutelle et curatelle de personnes âgées qui seront obligées de se rendre à Grenoble.... Le Tribunal de Voiron menacé de fermeture comporte en plus une section du conseil de Prud'hommes.

Le conseil mesure l'impact négatif sur la vie de la région, nombreux déplacements, retards, pertes de temps, d'énergie, de vie sociale locale, pertes d'emplois administratifs, etc.....

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MUR DU CIMETIERE**

Une subvention de 65% du montant des travaux (soit environ 8000 €) est acquise par le Conseil Général de l'Isère ; on attend une autre subvention de l'Etat de 10% à 20%.

### **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD**

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour la signature d'un protocole d'accord entre la commune et la DDE, concernant les règlements d'urbanisme.

### **ACHAT DE TUYAUX**

Le conseil est d'accord pour l'achat de tuyaux pour prolonger la canalisation en bordure de route sous la propriété GRILLOT.

### **DENEIGEMENT**

Mr. MOUNIER-VEHIER qui assure le déneigement avec efficacité depuis des années a sollicité une augmentation du tarif horaire en raison de l'augmentation du prix du carburant.

Après discussion, le conseil a décidé de mettre le tarif à 56€ TTC plus l'astreinte annuelle fixe de 450€ HT pour être prêt à intervenir à tout moment.

### **CURAGE DE FOSSES**

L'entreprise Giraud-Marchand a été contactée pour faire ces travaux.

### **ELECTIONS MUNICIPALES**

Les conseillers décident d'organiser une réunion préparatoire ouverte à tous les habitants intéressés pour former une liste commune qui aura lieu le 01.02.2008 à la salle des mariages de la mairie à 20H.

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 ET BUDGETS 2008**

Les comptes administratifs et budgets ont été tous les quatre adoptés à l'unanimité des membres présents le 3 mars 2008. Les taux d'imposition sont reconduits pour 2008. Un taux de la taxe professionnelle a été fixé à 9,93 % pour les entreprises qui s'implanteraient sur la commune.

## **MODIFICATION CONCERNANT MODIFICATION DES STATUTS DU SIS REGROUPEMENT LES 4 COMMUNES DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE.**

Les délégués du syndicat ont décidé qu'à partir de l'année 2008 le SIS prendrait en charge la gestion de la totalité des écoles du regroupement.

Il est nécessaire pour cela de modifier les statuts du syndicat. Un projet de modification a donc été soumis aux délégués lors du conseil du 03.03.08 à Murinais.

## **INDEMNITE DE CONSEIL POUR LE PERCEPTEUR**

Le conseil délibère à l'unanimité pour que cette indemnité soit versée au percepteur.

## **RACCORDEMENT A L'EGOUT DE LA MAISON DE MR. FLAVIGNY**

Suite à l'impossibilité de se raccorder à l'égout sans passer par les propriétés voisines, la famille FLAVIGNY envisage un raccordement en passant sous la chaussée du village qui entraînerait des frais assez importants pour la commune. Après examen sur les lieux avec l'architecte et les autorités communales, il en ressort ce qui suit :

- Dépenses à envisager pour assurer ce branchement : 17100 € HT
- La commune peut espérer une subvention de 55% du C. Général
- Il resterait à la charge de la commune 7 695 € HT.

Le projet sera défini lors d'une réunion avec la DDE. La commune donne son accord sur ce principe.

## **BRANCHEMENT D'UN COMPTEUR D'EAU**

Un compteur d'eau a été placé à la ferme Revol-Buisson pour l'alimentation des moutons et le lavage des noix.

## **BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS**

Le tour de garde pour le bureau de vote des élections municipales des 9 et 16 mars 2008, est établi.

## **ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

- Maire : Mr. Aimé LAMBERT : 11 voix
- 1er Adjoint : Mr. Jean-Michel TOUCHER : 11 voix
- 2ème Adjoint : Mr. Claude JOURDAN : 11 voix
- 3ème Adjoint : Mme Josette RIMET-MEILLE : 11 voix

## **DELEGATION AU MAIRE**

L'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité :

- Le Maire est chargé, par délégation du Conseil municipal et pour la durée de son mandat, de prendre toutes les décisions de l'article L.2122-22 du CGCT.
- Le Maire charge le 1er adjoint de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, toutes les décisions pour lesquelles il lui a donné délégation par la précédente délibération.
- De prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.



## **INDEMNITE DE FONCTION DES MAIRE ET ADJOINTS**

- Fixe l'index brut de l'indice 1015 du Maire à 17%
- Fixe l'index brut de l'indice 1015 des adjoints à 6,60 %

## **JOURNEE CONVIVIALE DU 29 JUIN 2008**

- Les dépenses rentreront dans le budget voté par la précédente municipalité.

## **TRAVAUX EVENTUELS A EFFECTUER**

- Accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite (aménagement de l'actuelle salle de mariages en Mairie et le préau en salle de mariages pour permettre un meilleur accueil du public)
- Sécurisation du fonctionnement des disjoncteurs des stations de reprise de l'eau. (Voir avec E.D.F.)
- Changement de l'électrovanne au château d'eau, à voir auprès de Mr Dumoulin.
- Nettoyage du réservoir de 50m<sup>3</sup> et la bêche de reprise de 5m<sup>3</sup> est à prévoir.
- Fossé à proximité de la Mairie
- Bordure de chemins à faire par Mr. CHANAS Gérard.
- Etude à faire pour le chiffrage des travaux d'enfouissement du réseau électrique et téléphonique au village.

## **DEGATS CAUSES PAR ORAGE DE GRELE**

Une délibération a été prise pour demande de reconnaissance de zone sinistrée pour les calamités agricoles.



## **ORDURES MENAGERES**

De plus en plus souvent de gros déchets sont présents à l'intérieur des containers sur le parking du cimetière (bois, ferraille, plastique, gravas etc.....)

Une note est faite à chaque habitant, et une surveillance est exercée afin de respecter l'utilisation de ces containers.

# DEPENSES ET RECETTES PREVUES AU BUDGET COMMUNAL POUR 2008

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- <b>Charges à caractère général</b> ( eau, électricité, fournitures diverses, abonnement, timbres, assurance, téléphone, indemnité au comptable, fourniture d'entretien, entretien voirie).....	94 900 €.
- <b>Charges de personnel</b> (salaires, charges salariales et patronales).....	18 850 €.
- <b>Autres charges de gestion courante</b> (Indemnités élus et subventions diverses).....	30 831 €.
- <b>Charges financières</b> ..... (Pas d'emprunt)	0 €.
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>144 581 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- <b>Excédent antérieur</b> ..... (partie du résultat exercice précédent)	60 401 €.
- <b>Produit des services et du domaine</b> ..... (Concessions cimetièrre, redevance occupation du domaine public EDF et FR. Télécom)	200 €.
- <b>Impôts et taxes</b> .....	12 000 €.
- <b>Dotations et participations</b> ..... (de l'Etat, du Département)	61 380 €.
- <b>Autres produits gestion courante</b> ..... (Locations + revenus financiers)	10 600 €.
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>144 581 €</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Opération d'investissement.....	103 168 €.
(Travaux voirie, bâtiment : cimetièrre, et acquisition de matériel)	

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Remboursement de la T.V.A .....	7 000 €.
- Subventions (Etat, Région, Département).....	37 745 €.
- Excédent 2007.....	58 423 €.
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>103 168 €.</b>

## BUDGET EAU

### **- DEPENSES FONCTIONNEMENT**

- Charges à caractère général.....	11 500 €.
- Amortissements .....	8 000 €.
<b><u>Total :</u></b>	<b><u>19 500 €</u></b>

### **- RECETTES FONCTIONNEMENT**

- Vente Eau.....	7 000 €.
- Subvention communale.....	6 011 €.
- Report 2007.....	6 489 €.
<b><u>Total :</u></b>	<b><u>19 500 €</u></b>

### **- DEPENSES INVESTISSEMENT**

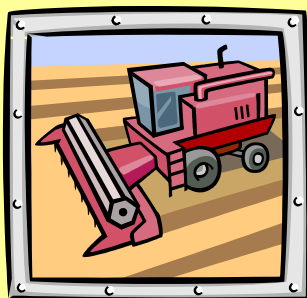
- Travaux réseau Eau.....	68 052 €.
<b><u>Total :</u></b>	<b><u>68 052 €</u></b>

### **-RECETTES INVESTISSEMENT**

- Amortissement.....	8 000 €.
- Report 2007.....	60 052 €.
<b><u>Total :</u></b>	<b><u>68 052 €</u></b>

<b><u>Années</u></b>	<b><u>Abonnés</u></b>	<b><u>Consommation (m3)</u></b>
2006	53	7248
2007	55	7065
2008	57	7167

## TRAVAUX REALISES EN 2008



- MUR DU CIMETIERE 14 765,10 € TTC.

(Subvention du Conseil Général de  
8024 Euros - 65% - plus entre 10  
et 20% de la DGE)

- ENTRETIEN VOIRIE 9 107,54 € TTC.

(Subvention du Conseil Général de  
4100E. - 80% sur un montant de  
travaux égal à 5125E. HT.)

- ENTRETIEN VOIRIE (Fauchage) 2 402,50 € TTC.

- DENEIGEMENT 993,40 € TTC

- ENTRETIEN BATIMENT 535,17 € TTC.

---

27 803,71 € TTC

---

=====



# ETAT CIVIL 2008

## NAISSANCE

- Le 22 Septembre 2008  
Clément, Jean-Baptiste FAURE  
(Fils de Mr. et Mme Gilles FAURE)

## MARIAGE

- Le 21 Juin 2008  
- CHARPENAY Michel Ferdinand et  
PERRIER Anne-Marie Odette

## DECES

### Inhumation au cimetière de BESSINS

- Le 22 Janvier 2008  
Joseph Clément MARION

- Le 1er Octobre 2008  
Arthur BLACHE



# URBANISME 2008

## DEMANDE DE CERTIFICAT URBANISME

<b>Madame PEILLEX Bernadette</b>	<b>Refus du 16.09.2008</b>
----------------------------------	----------------------------

## DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

<b>Mr. et Mme FLAVIGNY Etienne</b>	<b>Maison Individuelle</b>	<b>Accordé le 09.04.2008</b>
<b>Mr et Mme REVOL-BUISSON Marc</b>	<b>Agrandissement d'un bâtiment Agricole</b>	<b>Accordé le 28.05.2008</b>
<b>GAEC La Fête</b>	<b>Construction d'un Tunnel</b>	<b>Accordé le 14.10.2008</b>
<b>PEVET Bruno</b>	<b>Construction de 3 bâtiments agricoles</b>	<b>Accordé le 05.12.2008</b>



# VIE QUOTIDIENNE / BIEN-ETRE

## Sécurité Routière

La circulation reste importante ; et les enfants de Bessins sont devenus nombreux : c'est une chance. Pensez à réduire (fortement) la vitesse pour le bien de tous, dans le village, près des arrêts de bus scolaire, et sur toutes les voies.

## Environnement

Un effort est fait pour le tri des ordures ménagères : il doit être continué.

La municipalité, avec le SICTOM, a pris en compte la nouvelle orientation pour la collecte des ordures ménagères. Le coin propre sera réaménagé et contribuera à l'esthétique de la commune (containers semi enterrés).

Pour que notre commune reste accueillante, chacun doit veiller à son charme, sa propreté, son ordre, en tous lieux...

## Expression des habitants

Vos attentes,

Vos avis ou remarques,

Vos besoins,

Vos suggestions pour l'embellissement de la commune,

Vous pouvez les transmettre, oralement par vos conseillers, par écrit à la mairie.

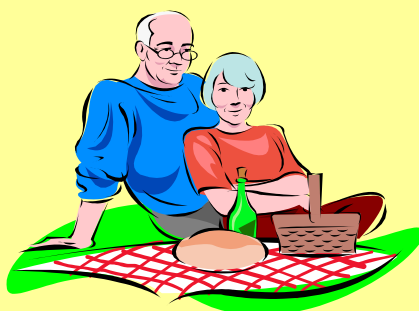
## Signalétique Viaire

En collaboration avec la communauté de communes et pour améliorer la qualité des services (SAMU, Pompiers, Poste, livraisons,...), il sera procédé à la numérotation des habitations et à la dénomination des voies, tout en conservant les noms de lieux (hameaux, lieux-dits...)

Des panneaux et des plaques de numérotation seront mis en place.

## Aménagement de la mairie

Afin d'accueillir les personnes à mobilité réduite à la mairie, nous devons envisager des travaux conformément à la loi.



# INFOS PRATIQUES

## Secrétariat de Mairie de Bessins

Tel et Fax : 04 76 64 11 42

Horaires :   Mardi de 10h à 12h  
              Mercredi de 17h15 à 19h15  
              Vendredi de 14h à 16h

Le Maire reçoit aux heures des permanences ou sur rendez-vous.

## Déchetterie

A Saint-Marcellin : 04 76 38 36 94

Horaires :   Du lundi au jeudi de 13h30 à 18h  
              Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h  
              Le samedi de 10h à 18h

## Bibliothèque intercommunale à Chevrières

Prêt de livres gratuit :  
lundi et jeudi de 18h à 19h30  
les 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> jeudis du mois de 16h à 19h30  
Fermée les jours fériés et le mois d'août.

## Communauté de Communes

Tel : 04 76 38 45 48

Ses services :

- P.A.I.O. (Permanence d'Accueil, d'Information et Orientation)
- C.L.I. (Commission Locale d'Insertion)
- CYBER-BASE (Salle multimédia dotée d'ordinateurs)
- P.I.J. (Point Information Jeunesse)
- LUDOTHEQUE (Espace pour le jeu)
- C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)





# Nouveau site INTERNET de la commune de Bessins

[www.bessins.fr](http://www.bessins.fr)



Sous l'impulsion de la communauté de communes du pays de Saint-Marcellin, les communes disposent d'un nouveau service pour la conception et la maintenance de leur site Internet.

Le site de Bessins est en service depuis octobre 2008

Vous y trouverez les rubriques suivantes :

- Comptes-rendus du conseil municipal
- Agenda des activités municipales et intercommunales
- Articles pratiques
- Page des associations
- Histoire et découverte du village
- ...

Une présentation vous sera proposée pour les vœux du maire



## LE COIN DES ASSOCIATIONS



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

16 septembre 2008, après la rentrée des classes de nos loupiots, il est l'heure aussi pour nous, parents, de nous réunir. Et pour notre association c'est à nouveau le départ. Il faut élire un nouveau bureau certes, mais c'est aussi le moment d'échanger et de réfléchir au programme des manifestations de cette nouvelle année scolaire. C'est grâce à notre mobilisation à tous que cette année encore, nos enfants pourront profiter à moindre coût de sorties scolaires, de spectacles, de goûters...et de tous ces petits plaisirs qui donnent à l'école une autre saveur.

**Les souvenirs de l'année passée nous reviennent...**

- Le marché de Noël pour lequel tant de parents, de grands-parents, d'amis, de voisins,... nous ont aidés à confectionner les objets qui ont égayé les maisons de nos visiteurs pendant toute la période des fêtes de fin d'année.  
Un grand merci à tous pour le temps que vous avez passé lors de nos ateliers ou chez vous, mais aussi pour la matière première que vous nous avez fournie, et enfin pour votre mobilisation le jour même à la buvette et aux stands, que ce soit d'un côté, ou bien de l'autre... Bravo au père Noël qui a fait encore une fois le bonheur de nos enfants.
- Le repas dansant à la salle des fêtes de SAINT-APPOLINARD où familles et amis ont pu se retrouver dans une ambiance de fête... Merci à tous ceux qui nous ont aidés à l'organisation et à la préparation de cette soirée, mais aussi au rangement quand l'heure a sonné pour les convives de se quitter...
- Le courseton, qui fait la joie de nos petits sportifs chaque année. Merci à vous, cuisiniers, cuisinières, pour avoir rempli notre étal d'appétissantes pizzas, quiches et diverses pâtisseries.
- Les paniers garnis de Pâques ! un régal pour nos papilles!
- La 5<sup>ème</sup> randonnée des Crêtes à MURINAIIS pour laquelle la météo nous a fait trembler mais qui s'est finalement déroulée sous un soleil radieux. Merci à ceux qui sont venus nous aider à la préparation de cette journée, mais aussi à tous ceux qui, par leur présence aux inscriptions, à la buvette et aux postes de ravitaillement, ont contribué au bon déroulement de cette manifestation.
- La fête de l'école à CHEVRIERES, avec ses jeux, sa traditionnelle pêche à la ligne, sa tombola, sa buvette et son petit coin restauration grâce auxquels nous avons pu rester ensemble un peu plus longtemps dans la soirée... Merci à l'association de la cantine des Coteaux pour le spectacle qu'elle a offert à nos enfants. Merci aussi à tous ceux qui se sont mobilisés pour faire de cette fête un moment inoubliable.
- La buvette du rallye de SAINT-MARCELLIN, pour laquelle nous nous associons à la cantine. Merci à toutes les bonnes volontés qui se sont mobilisées le vendredi soir et le samedi jusque très tard dans la soirée !

Grâce à l'argent récolté par l'association au cours de toutes ces manifestations, nos enfants aussi ont des souvenirs plein la tête...

Les enfants de maternelle et de CP n'ont oublié ni « Paillasse l'épouvantail », présenté par la Compagnie des 3 Chardons, ni La Compagnie des Objets Sensibles de Saint-Antoine et leur spectacle « Dormir, moi, jamais ! ». Et pendant que les maternelles songent encore aux sons étranges du jardin musical et aux petits trains du jardin ferroviaire de Chatte, les CP, eux, sentent encore la douce odeur de la miellerie Saint-Joseph de Bren. De leur côté, Les écoliers de Saint-Appolinard sont partis visiter d'abord le Grand Séchoir de Vinay, et plus insolite encore, le Palais du Facteur Cheval d'Hauterives. Quant aux plus grands, une semaine de classe verte à Méaudre leur a laissé des souvenirs impérissables.

Après ce moment de nostalgie, il faut se remettre au travail et prendre les décisions qui s'imposent.

Les manifestations prévues cette année...

- Le marché de Noël est reconduit, mais sur un seul week-end cette fois. Il se déroulera le vendredi 5 décembre après la classe et le samedi 6 décembre. Nous proposerons comme l'année dernière une vente de sapin (sur réservation dès le mois d'octobre).  
L'aide de tous pour la confection d'objets est d'ores et déjà la bienvenue !
- les paniers garnis de Pâques sont reconduits.
- le courseton aura lieu le vendredi 24 avril 2009 (l'après-midi).
- la randonnée des Crêtes est reconduite, ce sera la 6<sup>ème</sup> !
- la fête de l'école se déroulera le vendredi 19 juin 2009 après la classe, sur le thème du folklore.
- la buvette du rallye en association avec la cantine est reconduite
- le repas dansant est abandonné. C'est une manifestation qui attire de moins en moins de monde chaque année et qui demande beaucoup d'énergie à l'équipe qui l'organise.
- une bourse de puériculture (matériel, habits, jouets...) : nouveau projet prévu pour le 16 Novembre 2008 à Chevrières.  
Familles, sans plus attendre faites le tri de l'automne, ce qui embarrasse vos placards pourra sûrement faire des heureux !

Et le nouveau bureau ?

Présidente : Géraldine CHOLET  
Vice-président : Bruno MESTRE  
Présidente déléguée : Marie-Laure PEVET  
Trésorière : Valérie THOMAS  
Trésorière adjointe : Sandrine POISARD  
Secrétaire : Laetitia LYONNET  
Secrétaire adjointe : Cristelle CAVALLI

## *Comment devenir Sapeur-pompier volontaire ?*



Vous voulez vous engager au quotidien au service de vos concitoyens, en parallèle de vos études ou de votre activité professionnelle ?

Formé et entraîné, vous développerez vos sens des responsabilités, du travail en équipe et vivrez une expérience riche et motivante

Les principales conditions d'accès :

Etre âgé de 16 ans minimum, jouir de ses droits civiques, remplir les conditions d'aptitude médicale et physique

Vous pouvez vous adresser à un sapeur-pompier de Roybon, passer au centre, ou faire une demande écrite à :

Mr le Chef de centre

Centre de Secours

Route de Montfalcon 38940 ROYBON

*Les sapeurs-pompiers de Roybon restent à votre disposition pour tout renseignement*

# **LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE**

de Bessins, Chevières, Murinais et St-Appolinard

Depuis la mi-janvier nous sommes installés dans des locaux neufs, spacieux, fonctionnels, agréables.

Avec l'aide de la B.D.I. (bibliothèque départementale de l'Isère) nous avons éliminé les ouvrages trop vieux, abimés, jaunis...et installé beaucoup de nouveaux livres : romans - B.D. – documentaires – albums - biographies - sciences fiction – contes ...

L'informatisation du fond est terminée soit plus de 2000 livres

Dernièrement nous avons fait l'acquisition de 83 livres (adultes et enfants – de tous les genres : documentaires, romans, B.D....) grâce à la somme de 1325 € versée par les 4 communes concernées soit 1 € par habitant.

Une exposition a eu lieu les 15 et 16 mars dernier sur les voyages au 19<sup>ème</sup> siècle, les pirates, les pays lointains...et nous a fait voyager et rêver à travers livres , tableaux et objets.

Presque tous les mois nous avons une petite exposition sur des sujets variés : Paris – les serpents – jusqu' à fin décembre : les trésors médiévaux....prêtée par la B.D.I.

Actuellement nous travaillons sur le projet de mise en réseau : il suffira d'être lecteur d'une des 11 bibliothèques du Sud Grésivaudan et d'avoir Internet : de chez vous, d'un simple clic vous pourrez réserver un livre disponible dans une de ces 11 bibliothèques.

La bibliothèque est ouverte à tous les habitants des 4 communes gratuitement.

Elle fonctionne grâce à une équipe de 7 bénévoles. Venez nous rendre une petite visite....

Ses horaires : Lundi de 18 h à 19 h 30

Jeudi de 14 h à 16 h (les écoles)

de 18 h à 19 h 30

Sauf jours fériés et mois d'août.

Téléphone : 04.76.38.15.54.

Les dons de livres - en bon état - sont toujours appréciés.

## **A.D.M.R.**

*(Association de service à domicile)*

### **ASSOCIATION LOCALE ADMR DE :**

- **CHATTE – CHEVRIERES - ST-APPOLINARD – BESSINS – ST-MARCELLIN –**

### **PERMANENCES DE L'A.D.M.R. :**

- **Maison des services (Ancienne bibliothèque de Chatte) –Place du Champ de Mars.**
- **Du lundi au Vendredi de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)**
- **Tél. 04 76 38 69 16 - 09 77 93 41 54 - Fax : 04 76 38 69 16**

Notre association est agréée pour les services aux personnes .

- **AIDER, C'EST UN METIER : Plus de 60 ans d'expérience.**

**AIDE A DOMICILE pour les familles, pour les personnes handicapées, pour les personnes âgées.....**

**AUXILIAIRE DE VIE pour l'aide aux personnes (toilette, repas, accompagnement courses, etc.....)**

**EMPLOI DE MAISON, réduction d'impôts.**

- **Avec 30 salariés recevant une formation adaptée à leur fonction chaque année.**
- **Avec des bénévoles responsables qui gèrent l'ensemble des services.**

**Bénévoles ADMR : Nous avons besoin de votre engagement pour permettre à vos familles, vos voisins, vos amis, de mieux vivre chez eux . Une mission passionnante.. contre un peu de votre temps, nous vous offrons le plaisir d'agir avec d'autres bénévoles et des professionnels.... avec beaucoup de convivialité .**

### **MANIFESTATIONS POUR L'ANNEE 2009 :**

- **Le samedi 21.02.2009 : Repas dansant avec l'orchestre Ambiance Musette**
- **Le samedi 21.03.2009 : soirée théâtre avec la troupe « La Bartifelle »**
- **A noter : Projet, au printemps d'une après-midi animée, pour les personnes aidées.**

§§§§§§§§§§§§§§§§



# **LE CENTRE DE SOINS FÊTE SES 30 ANS**

## **Historique**

En avril 1977, Madame Simone VEIL alors Ministre de la santé prend une décision importante concernant les dispensaires et centres de soins qui assuraient les soins dans les villes et les villages de France.

Le décret précise que les Centres de Soins doivent avoir des locaux comprenant: une salle d'attente, une salle de soins, une salle de repos et un bureau pour le secrétariat.

Le personnel de soins doit compter un minimum de trois infirmières pour assurer les soins tous les jours de l'année et 24 heures sur 24.

Les centres de soins existants ont deux ans pour se réorganiser et répondre aux nouvelles normes; sinon c'est la fermeture.

Pour nous, ce décret touchait deux services existants depuis longtemps : celui de Bellevue et celui de Chatte. Il y avait bien entendu quelques infirmières libérales qui assuraient des soins de qualité, mais elles étaient peu nombreuses et surchargées de travail.

Le décret était également tourné vers l'avenir en prévoyant le maintien à domicile des personnes âgées mais aussi le retour des personnes hospitalisées qui avaient besoin d'un suivi médical pouvant se faire à domicile.

Cette situation est alors évoquée en réunion des Maires du Canton de ST Marcellin et des décisions sont prises.

Pour ST Marcellin et les communes de ST Vérand, ST Sauveur, Têche et Beaulieu, on estime que les infirmières libérales pourront assurer les soins malgré la fermeture de Bellevue où les Soeurs en ont décidé ainsi.

Pour les autres communes, il semblait nécessaire de maintenir le centre de soins infirmiers de Chatte en créant une nouvelle structure capable d'accueillir et de gérer le nouveau centre de soins. Il faut dire que les trois infirmières de l'ancien centre étaient d'accord pour entrer dans la nouvelle organisation, mais il fallait trouver des locaux correspondant aux besoins.

Un syndicat intercommunal à vocation unique (S.I.V.U) est alors créé entre les communes de Bessins-Chatte-Chevrières-Dionay-Montagne-Murinais-St Antoine- St-Appolinard-St Bonnet de Chavagne -St Lattier et la Sône.

Le SIRCO : Syndicat Intercommunal Rural des Coteaux est né en Avril 1979. La commune de Chatte achète un bâtiment préfabriqué aménagé qui est loué au SIRCO.

Le 1er mai 1979, le nouveau Centre de Soins est ouvert en présence de Mr GUTH, directeur de l' Action Sanitaire et Sociale de l'Isère.

Les trois infirmières Madame THIERRY, Madame GALLAY et Soeur Yvonne MILLON sont devenues salariées du SIRCO.

Le 1er juillet 1986, le Centre de Soins quitte le local préfabriqué pour s'installer dans le même bâtiment que la Mairie de CHATTE sur le Champ de Mars où il est toujours.

### **Situation actuelle**

Il y a 9 infirmier(ère)s et 2 secrétaires à mi-temps qui travaillent sous la responsabilité de Gérard VIVIER, cadre de santé.

La répartition des tâches du personnel infirmier se fait sur trois secteurs géographiques en assurant trois tournées de 7H à 12H30 et deux le soir de 17H à 20H.

Une permanence est assurée au cabinet de soins infirmiers de CHATTE chaque jour de 7H45 à 8H15 et sur rendez-vous, le soir.

Le secrétariat et la gestion sont assurés par 2 secrétaires.

Le comité syndical du SIRCO comprend 2 délégués par commune. Il est présidé par Mr. Gabriel FAURE, ancien adjoint au Maire de CHATTE.

Mr. Paul BOSSAN



**cantine scolaire  
des coteaux**

**la cantine scolaire des coteaux  
une équipe dynamique  
au service des enfants !**

L'équipe de la cantine est repartie pour une nouvelle année !

Le système de restauration testé depuis deux ans donne entière satisfaction. Il s'agit de repas préparés, confectionnés par un traiteur de la région livrés en liaison froide en début de matinée sur les différents sites. Quant à Murinais, les enfants continueront bien entendu à se rendre à l'Auberge avec beaucoup de plaisirs !

Pour information, voici les membres du Bureau pour cette année 2008 / 2009:

Présidente : MARIN Nadège (St Appolinard)  
Trésorier : FILLION Séverine (St Appolinard)  
Vice-trésorière : BRUNET Emmanuelle (Murinais)  
Secrétaire : FILLION Laurent (St Appolinard)  
Vice-secrétaire : Pierre Henri INARD (St Appolinard)

Nous vous rappelons que sans l'association et les bénévoles (même occasionnels) la cantine ne pourrait pas fonctionner. L'association gère totalement le fonctionnement de la cantine avec son personnel (4 salariés à ce jour) et les différentes manifestations organisées tout au long de l'année pour atténuer le prix du ticket.

L'événement majeur de l'année demeure la **vente des pognes** et de St Genix qui s'est déroulée le samedi 22 novembre. Nous remercions tous les « gourmands » pour l'accueil qu'ils ont réservé à nos vendeurs. L'autre temps fort de l'année scolaire est l'organisation de la buvette du Rallye de St Marcellin avec l'équipe de l'association des parents d'élèves.

Merci par avance pour votre soutien !



## DU COTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MARCELLIN



# Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin

16 communes  
22 000 habitants

La Communauté de Communes est née de la transformation du SIVOM du canton, créé en 1974 entre les 17 communes du canton pour la construction du collège de Saint-Marcellin.

Sous l'impulsion de la loi du 6 février 1992 qui crée de nouvelles formes juridiques d'intercommunalité, la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin voit le jour en 1997. Après que Beaulieu ait choisi de se rapprocher de la communauté de communes de Vinay, les 16 communes du Pays de Saint-Marcellin décident d'unir leurs forces et leurs moyens pour participer aux enjeux du développement du territoire.



## Ses compétences

La communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin intervient dans des domaines de compétences très variés, qui sont à la fois fixés par la loi et choisis par les communes.

### Aménager l'espace

L'occupation de l'espace devient un enjeu fort pour un secteur devenu très attractif. Comment gérer sur un même territoire le développement des entreprises, le maintien de l'agriculture, le respect de l'environnement et l'accueil de nouvelles familles ? La communauté de communes conduit les études et les schémas nécessaires pour réfléchir à un aménagement harmonieux de son territoire.



### Développer l'économie et soutenir l'emploi

La communauté de communes gère et commercialise des zones d'activités destinées à accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emploi. Elle perçoit l'intégralité de la taxe professionnelle versée par les entreprises installées sur ces zones.



### Promouvoir le développement touristique

La communauté de communes a aménagé 230 kilomètres de sentiers de randonnées sur l'ensemble du pays de Saint-Marcellin et réalisé 6 circuits thématiques pour promouvoir la richesse de son patrimoine historique et naturel.



### Protéger l'environnement

La communauté de communes finance le service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Elle contribue à l'entretien des berges et cours d'eau et s'engage dans la signature d'un contrat de rivière. Elle mettra bientôt en place un service de contrôle de l'assainissement non collectif.



### Favoriser l'accès au logement

Attribution de logements très sociaux, permanences de l'architecte-conseil, soutien aux projets de réhabilitation, programme local de l'habitat, résidence sociale... le Pays de Saint-Marcellin mène une politique active en faveur de l'habitat.



### Accompagner l'insertion sociale des plus fragiles

Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent être accompagnés dans leur parcours d'insertion par les conseillers de la PAIO. Les bénéficiaires du RMI sont suivis par un animateur local d'insertion. Les salariés de plus de 26 ans peuvent être soutenus dans leur projet d'évolution professionnelle.



### Accueillir les enfants & développer les loisirs des jeunes

La communauté de communes veut répondre aux besoins de garde des familles par une offre de services «petite enfance» adaptée. La jeunesse est une priorité de l'intercommunalité : ludothèque intercommunale, Point Information Jeunesse, politique active en faveur d'une offre de loisirs de qualité, soutien à la vie associative...



### Généraliser l'accès aux nouvelles technologies

Cyberbase du Pays de Saint-Marcellin, équipement informatique multimédia des écoles et des mairies, gestion informatisée du cadastre, site internet... la communauté de communes est en pointe sur les nouvelles technologies.



### Réaliser les équipements structurants

Construction de la caserne de gendarmerie en 1999, ouverture de la Maison de l'Economie en 2003, du pôle formation en 2006, aménagement des accès du collège de Chalthe, construction du centre aquatique de sports et loisirs ... La Communauté de Communes du Pays de Saint-Marcellin réalise les projets déterminants pour l'avenir de son territoire.



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Marcellin  
**BUREAU**  
2 0 0 8 - 2 0 1 4



**Commission Aménagement du territoire et urbanisme**

Représentation de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pays Sud-Grésivaudan, SCOT, Aménagement du territoire, contrat de développement, travaux, CDEC.

Robert Pinet (Président) | Michel Villard



**Commission Economie, agriculture et emploi**

Développement économique, zones d'activités, implantations d'entreprises, plateforme d'initiatives locales, soutien à l'agriculture, lien avec le comité de territoire Sud-Grésivaudan, liens avec les services d'accompagnement à l'emploi (mobilité professionnelle, mission locale, commission locale d'insertion...)

Joël Praz (1<sup>er</sup> Vice-Président) | Gabrielle Vicat



**Commission Enfance et jeunesse**

Mise en œuvre de la politique intercommunale en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, Point Information Jeunesse

André Roux (2<sup>nd</sup> Vice-Président) | Madeleine Soulier



**Commission Relations communes / intercommunalité**

communication, formations des élus et des personnels de mairie, TIC (avec les sites internet, l'informatisation des écoles) vie associative, éducation (les collèges et les écoles), signalétique viaire.

Marie-Chantal Jolland (3<sup>ème</sup> Vice-Président) | Bernard Eyssard



**Commission Environnement, contrats de rivières, SPANC et développement durable**

Coordination du contrat de rivières et suivi des actions et projets inscrits au contrat, politique de gestion des déchets en lien avec le SICTOM, mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

Jean-Michel Rousset (4<sup>ème</sup> Vice-Président) | Vincent Lavergne



**Commission Tourisme et culture**

Promotion touristique, entretien et valorisation des sentiers de randonnée, travail en réseau des offices du tourisme, mise en place d'événementiels, partenariat avec les associations du patrimoine, politique de programmation culturelle

Daniel Ferlay (5<sup>ème</sup> Vice-Président) | Pierre Rousset



**Commission Finances et administration générale**

Budget, fiscalité, marchés publics, administration générale

Sylvain Belle (6<sup>ème</sup> Vice-Président) | Robert Caniffi



**Commission Habitat**

Suivi et animation du Comité Local de l'Habitat, mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat

Aimé Lambert (7<sup>ème</sup> Vice-Président) | André Ragache



**Commission Accessibilité des personnes handicapées et actions santé**

Coordination d'une politique d'accessibilité des personnes handicapées, suivi des actions et projets du réseau santé.

Catherine Pellini (conseillère déléguée)

# ASSAINISSEMENT

## **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif, mode d'emploi d'un nouveau service

Les communes ont depuis longtemps la charge de la gestion de l'assainissement collectif (réseau d'égout, station d'épuration). Depuis la loi sur l'eau de janvier 1992, elles ont également l'obligation d'assurer la vérification des assainissements individuels. Afin de mener à bien cette mission, les 16 communes du Pays de Saint-Marcellin ont transféré cette compétence à la communauté de communes en créant le **SPANC**.

Le SPANC concerne les propriétaires actuels, et futurs, d'une habitation qui n'est pas en situation d'être raccordée au tout à l'égout dans les prochaines années. Au regard de la loi sur l'eau, vous êtes responsables de l'entretien et du bon fonctionnement de l'assainissement autonome de votre maison.

### **Conseiller et contrôler**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est mis en place pour vous aider à remplir cette double obligation. Le SPANC, c'est un technicien qui a pour missions : le conseil et le contrôle.

Si vous avez un projet de construction neuve ou de réhabilitation, il peut vous conseiller sur la conception du système d'assainissement futur. Vous aurez alors à remplir une déclaration d'installation décrivant précisément votre système d'assainissement. Le technicien étudiera votre dossier et les travaux pourront commencer après validation du projet. Avant le remblaiement de votre installation, le technicien effectuera une visite de vérification et pourra alors émettre un avis de conformité. Cette procédure se fera en parallèle avec l'instruction du permis de construire.

Le contrôle s'effectue à l'occasion d'une visite annoncée. Le technicien vérifie en votre présence votre installation, établit un diagnostic et vous prodigue des conseils d'entretien voire d'amélioration. Un rapport de visite vous sera transmis ainsi qu'au maire de votre commune. Ce document établit l'état de conformité de votre installation.

### **Pourquoi assainir ?**

La consommation d'eau augmente et la quantité d'eaux usées aussi. En moyenne, nous utilisons par habitant et par jour, 150 litres d'eau (chasse d'eau des WC, salle de bains, lave-linge, lave-vaisselle...) auxquels s'ajoutent de nombreux produits d'entretien. Cette mission de veille du bon fonctionnement de votre assainissement non collectif n'a pas pour but de vous embêter, au contraire, elle est d'intérêt général. Car **assainir**, c'est protéger notre ressource en eau, la faune et la flore de nos rivières en traitant les eaux usées issues de nos habitations. Sans épuration, la pollution engendrée se retrouvera tôt ou tard dans un cours d'eau, une source ou une nappe phréatique. Alors autant assainir correctement nos eaux usées pour que nous n'ayons pas à en payer les conséquences plus tard.

### **Redevance**

De par son statut, le SPANC ne peut financer ses charges de fonctionnement (frais de personnel et de déplacement, courriers, documentation...) que par les prestations effectuées chez le particulier. Aussi, une redevance vous sera demandée à l'issue du contrôle.

Le montant de la redevance SPANC a été voté le 18 septembre 2008 par le conseil communautaire pour les années 2008 et 2009. Il est révisable par délibération et sera indexé à partir de 2010 sur la base de l'indice ING (ingénierie) - référence septembre 2008.

### **MONTANT REDEVANCE SPANC**

Conception, implantation et réalisation (neuf et réhabilitation) ⇒ 324 € (prime déduite\*).

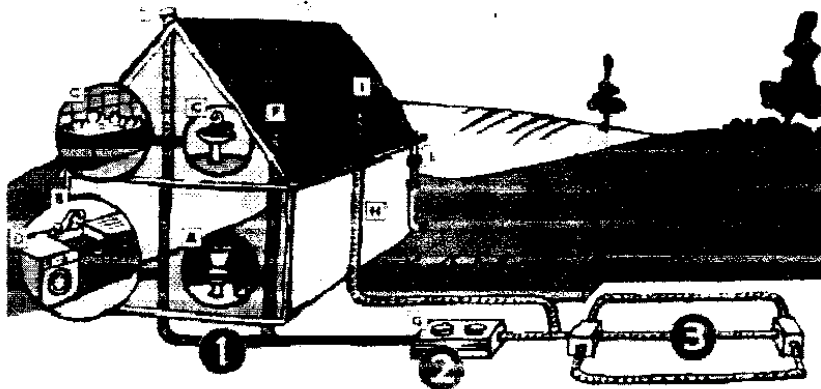
Diagnostic de l'existant - Contrôle d'entretien et de bon fonctionnement ⇒ 104 € (prime déduite\*).

\*L'Agence de l'eau verse une prime de 26 € pour chaque type de contrôle.



### Que dit la loi ?

- Le propriétaire est responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de l'assainissement autonome de son immeuble.
- Les communes doivent assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Lors de la vente d'un immeuble, le vendeur doit joindre le rapport de visite du SPANC complétant ainsi le diagnostic technique (applicable au 01/01/2013).



### Vous avez dit **Assainissement Non Collectif** ?

L'**ANC** ou Assainissement Autonome est une technique qui permet de traiter les eaux usées (WC et eaux ménagères) avant de les rejeter épurées dans le milieu naturel. Le schéma général d'une installation comprend 3 étapes :

**1 La collecte** : les eaux usées sont produites à différents endroits de la maison : cuisine, salle de bains, W.C.... (Sont exclues toutes les eaux de pluie : toiture, terrasse... qui doivent être évacuées indépendamment). Ces eaux usées sont collectées et convergent vers en un seul endroit.

**2 Le prétraitement** : les eaux usées collectées contiennent des particules solides et des graisses qu'il faut éliminer afin de ne pas perturber le traitement ultérieur. Ce prétraitement est assuré généralement par la fosse toutes eaux :

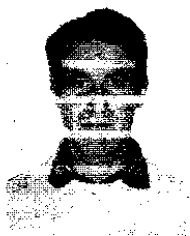
**3 le traitement** : en sortie de fosse, les eaux sont débarrassées de leurs particules solides et peuvent ainsi être traitées par une installation adaptée aux caractéristiques du terrain (perméabilité du sol, pente, surface disponible...)

Soit l'épuration et l'évacuation se font par le sol (tranchées ou lit d'épandage), soit un drainage permet le rejet des effluents épurés vers le milieu superficiel.

### ***En savoir plus***

#### *Contact*

## **SPANC**



**Raymond JOUVIN**  
Technicien  
04 76 38 80 72

Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin  
Maison de l'économie  
7 rue du Colombier – BP 63  
38162 SAINT MARCELLIN  
Tél. 04 76 38 45 48  
Fax 04 76 38 03 03

Afin de vous donner plus de précisions et répondre à vos interrogations, des réunions publiques d'information vous seront proposées avant le début des visites.

#### ***Quelques conseils de bon entretien***

- enlever régulièrement les graisses surageant dans le bac à graisse (tous les 6 mois)
- faire vidanger la fosse environ tous les 4 ans par un professionnel qui garantit la destination des boues, procédure soumise à réglementation
- conserver une accessibilité totale aux ouvrages et regards afin de vérifier aisément le bon écoulement des effluents et faciliter toute intervention.

#### ***Des précautions à prendre***

Ne pas déverser dans le système de collecte :

- les eaux pluviales
- les ordures ménagères même broyées
- les produits non biodégradables et/ou toxiques (huiles usagées, peintures, produits chimiques, médicaments, hydrocarbures, acides...)
- matières inflammables ou explosives

Eviter les plantations à proximité du dispositif de traitement.

Eloigner les zones de circulation et de stationnement des ouvrages.

#### ***La réglementation***

- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- Arrêté du 6 mai 1996 (prescriptions techniques et modalités de contrôle)
- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006
- Arrêtés en attente (fin 2008)

# LE SICTOM SUD-GRESIVAUDAN

## ORGANISATION ET ROLE DU SICTOM SUD-GRESIVAUDAN

Le syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Sud-Grésivaudan a été créé en 1974. Il regroupe actuellement 45 communes et compte 40 200 habitants en 2007, sur les cantons de St-Marcellin, Vinay, Pont-en-Royans, et Tullins.

Il est géré par un Comité Syndical de 90 délégués (2 par communes) et un bureau comprenant 1 Président, Michel VILLARD, 4 Vice-Présidents et 10 délégués. Le SICTOM a son siège à la Mairie de St-Sauveur (38160). Son service technique est basé à la Maison de l'Economie de St-Marcellin (38160), 7 rue du Colombier.

Les 45 communes sont regroupées au sein de 3 communautés de communes qui ont opté pour la compétence "ordures ménagères" et l'ont confiée au Sictom. A noter que 2 communes sont adhérentes directes : Poliéna et Quincieu.

Les Ordures ménagères du Sictom représentent 11 668,42 tonnes, soit 290,26 kg/habitant pour l'année 2007. L'objectif pour les années à venir sera d'arriver à 250 kg/habitant/an d'ici à 2012 (objectif fixé par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets).

Sur l'année 2007, les collectivités ont participé pour un montant de 2 632 324,00 Euros à la gestion du service public d'élimination des déchets. Ainsi, le prix moyen par habitant du service d'élimination des déchets est de 65,48 euros en 2007.

## TRIER PLUS POUR PAYER MOINS

Depuis plus de 3 ans le SICTOM mène une réflexion pour inciter les habitants à réduire le volume de leur poubelle, car, une réalité s'impose : Nos poubelles coûtent de plus en plus chères.

Pour maîtriser les coûts, il a été retenu la formule d'une redevance incitative. Pour ce faire, de nouveaux bacs équipés de badge individuel, seront installés dans chaque commune. Ainsi à chaque dépôt, le volume de la poubelle, déversé dans le container sera mesuré individuellement, et la facture sera établie en fonction des données enregistrées. Ainsi, en accomplissant un meilleur tri, le volume des déchets baissera, ainsi que la facture.

UN PEU D'HISTOIRE ...



## LES MAIRES DE BESSINS

<b>Date d'élection</b>	<b>Nom du maire</b>
27.08.1848	PELLERIN Antoine Alexandre
22.07.1855	PELLERIN Antoine Alexandre
15.08.1860	PELLERIN Antoine Alexandre
20.08.1865	PELLERIN Antoine Alexandre
14.05.1871	PELLERIN Alexandre
08.10.1876	PELLERIN Antoine Alexandre
21.01.1878	PELLERIN Antoine
23.01.1881	PELLERIN Antoine
05.03.1882	Démission du Maire PELLERIN A. Elu : COLOMB Frédéric
20.05.1888	COLOMB Frédéric
17.05.1896	EFFANTIN Maurice
20.05.1900	EFFANTIN Maurice
15.05.1904	GRILLOT Pierre
17.05.1908	BOSSAN Aimé
19.05.1912	BOSSAN Aimé
10.12.1919	BOSSAN Aimé
19.05.1929	PECHEUR Gratien
10.05.1935	PECHEUR Gratien
09.1944 à 05.1945	RODON Marcel
05.1945	PELLERIN Célestin
10. 1947	CHOROT Eugène
10.05.1953	CHOROT Eugène
24.03.1959	COLOMB Louis
21.03.1965	COLOMB Louis
23.03.1971	COLOMB Louis
16.03.1977	MONNET Marcel
12.03.1983	MONNET Marcel
	Mr. MONNET Marcel décédé le 25.03.1988
27.05.1988	CHOROT Noël
24.03.1989	CHOROT Noël
23.06.1995	CHANRON Georges
02.06.2001	CHANRON Georges
14.03.2008	LAMBERT Aimé

# Table alphabétique

Des actes de naissance de la Commune de Benins pour l'année 1908

Id	Noms et prénoms des Enfants	Números Des actes	Dates des Actes
	Fasbert Martial Clément <sup>Benin</sup>	3	12 avril 1908
	Marion Marcel Hippolyte	1	31 janvier 1908
	Mounier-Séhier Adrienne Marie Louise	2	7 Mars 1908

Des actes de Mariage de la Commune de Benins pour l'année 1908

Números d'ordre	Noms et prénoms des époux	Números des actes	Dates des actes
1	Jurin Victor Sylvain et Darlay Louise Josephine	1	25 avril 1908
2	Sécheur Papier Joseph et Effantin Marie Josephine	2	3 octobre 1908

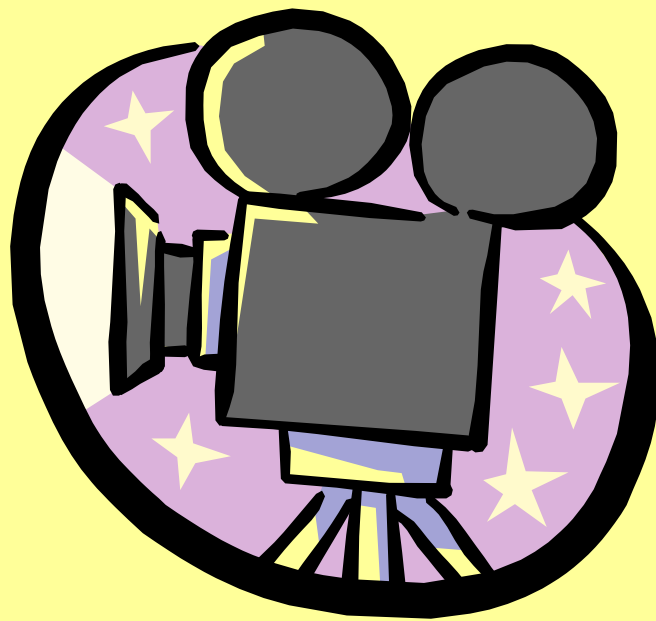
Des actes de décès de la Commune de Benins pour l'année 1908.

Números d'ordre	Noms et prénoms des Décédés	Números Des actes	Dates des actes
1	Falconnet Victorine St-Dumoulin	1	1 <sup>er</sup> juin 1908
2	Rodon J <sup>n</sup> Victor époux Trauilles	2	27 avril 1908

Certifié par nous Bossan Aimé maire officier de l'état-civil de la Commune de Benins le 11 janvier 1909. L'officier de l'état-civil.

*Bossan*

# REPORTAGES PHOTO



# FETE D'ETE

Reconstitution de la salle de classe ...





Portraits ...







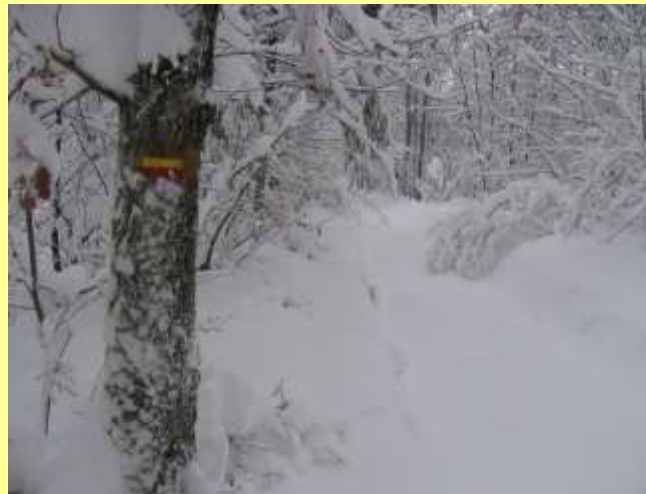






## NEIGE SUR BESSINS 10 ET 11 DECEMBRE

60 cm de neige à la FETA au petit matin ...



Comme dans l'ancien temps, le conseil municipal est réquisitionné pour le déneigement ...



André a dû batailler 3 jours et 2 nuits bien blanches ... sans ravitaillement !

## 20 DECEMBRE : LE PERE NOEL A BESSINS

15 h 30 précises : Le père Noël et son poney arrivent sous l'œil admiratif du maire !

Les enfants l'accueillent dans la cour de l'école ...



Le père Noël distribue des cadeaux ...

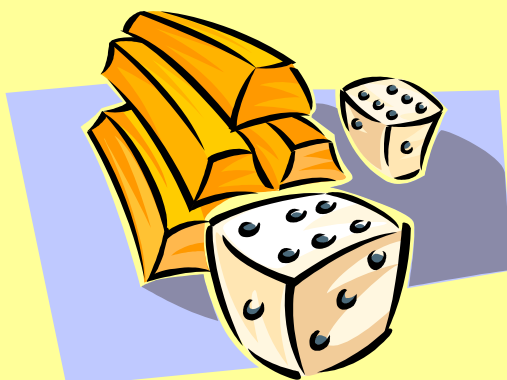


Une dernière photo avant le départ ...





## APRES-MIDI JEUX AU VILLAGE



Nouvelle initiative du conseil municipal qui, cette année, a décidé de faire des après-midi jeux. Cette animation au village a débuté le samedi 22 novembre avec un franc succès ; nous étions plus d'une vingtaine, parents et enfants, autour des jeux prêtés à cette occasion par la ludothèque intercommunale. Nous continuerons ces rencontres en « espaçant » plus ou moins au fil des saisons. Nous avons profité d'un après-midi et des décorations offertes par quelques personnes pour décorer la salle des mariages et faire un sapin de Noël avec les enfants. Nous convions donc tous les enfants du village, accompagnés au moins d'une grande personne à venir ou revenir jouer avec nous, afin que dure cette animation et qu'elle permette aussi aux Bessinois de se retrouver.

Pour plus de précision sur les prochaines dates et heures :

- Consultez le tableau d'affichage de la mairie ou
- Contactez Josette au 04-76-64-12-93.





## « Alors ? et la crèche cette année, à Bessins ? »

Oui, elle est prête. Le temps de l'Avent (avènement) est là. La coutume de « faire la crèche » se maintient en Provence depuis le fond des âges... Dès le III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, la scène de la Nativité est figurée sur des vestiges divers... A partir du XIII<sup>e</sup> siècle, les crèches se répandent... et les personnages sont restés vêtus selon la mode de Louis-Philippe (au XIX<sup>e</sup> siècle) jusqu'à nos jours.

En Provence, ce sont tous les villages qui se réveillent pour aller à Bethléem ; on apporte en offrande tout ce que l'on a à la maison, à la campagne... Chaque santon de la crèche même s'il semble figé doit être en marche dans ses attitudes.



Les santons sont là dans leur décor habituel, plaines, collines autour de la Grotte où vient de naître le Sauveur. Nous devinons des bois, des champs, des arbustes, un moulin, un pont, un ruisseau, une borie, des oliviers, des lavandes, du thym, du romarin... des cyprès, des cailloux, des mousses, des feuilles, la neige parfois (farine, gros sel...)



Point de fleurs, des rameaux verts de pin ou de plantes sauvages, mais surtout cette promesse du retour du printemps que viennent rappeler les assiettes de blé « de la Saint Barbe ».

MERCI de m'avoir permis cette installation et un grand MERCI à tous ceux qui ont participé et donné de leur temps afin de permettre cette réalisation et cette rencontre.

Dans ce décor agreste, continue à vivre le village... notre village.

Danielle CARRERE

VISITES POSSIBLES : le mercredi, le samedi, le dimanche de 15h à 16h ...  
Tous les jours pendant les vacances de Noël en téléphonant au 04 76 64 13 89



# INVITATION

***Le CONSEIL MUNICIPAL vous invite***

**LE SAMEDI 10 JANVIER 2009, A 15 HEURES**

***Pour permettre aux habitants de se rencontrer autour du verre de l'amitié .....***



**LE SAMEDI 17 JANVIER 2009, A 15 HEURES**

***Prochain après-midi jeux à la salle communale***